

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 septembre 2023

POUR LE PLEIN EMPLOI - (N° 1673)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 992

présenté par
M. Bazin et M. Viry

ARTICLE 10

Supprimer les alinéas 44 à 47.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement visant à supprimer la possibilité, réintroduite en commission, pour le ministre chargé de la famille de fixer les priorités d'actions des PMI relatives à la surveillance et au contrôle des établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) et des assistants maternels. La protection maternelle et infantile comprend une approche médicale indéniable qui ne peut pas justifier l'éviction du ministère de santé surtout dans un contexte lié au manque de médecins de PMI.